

ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.

SECTION « BALLET SUR GLACE »

EQUIPE NOVICE: « LIBERTA' »

SAISON 2017 / 2018

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe.

Une équipe est :

- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Un groupe de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe doté d'un esprit de solidarité qui forme une unité des membres d'une même équipe.

Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés ».

Notre progression se fait sur le travail technique : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison

Seule l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettront de réaliser des programmes performants.

Nous devons à nouveau réussir à surprendre et devenir redoutable dans la catégorie Novice !



Réunion de rentrée

Une réunion aura lieu le **samedi 9 septembre 2016 à 9h00** pour tous les parents, ainsi que les responsables, entraîneurs et le Président du club.

Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.

Organigramme de la section Ballet

- Responsable : Giovanna LEFEVRE
- Déplacements : Giovanna LEFEVRE.

Horaires d'entraînements

| | |
|--|-----------------------|
| LUNDI | 17h00 à 18h25 (glace) |
| VENDREDI | 17h00 à 18h25 (glace) |
| Trois semaines de stage comprises dans la cotisation pour le ballet et l'artistique suivant les dates des compétitions des 2 disciplines. | |

Les répétitions générales en costumes se feront le jeudi soir et il sera demandé d'être disponible un ou deux dimanches dans la saison

Les vacances scolaires :

Les entraînements du ballet seront toujours maintenus lors des vacances scolaires (prévenir en cas d'absences).

Compétitions pour la saison 2017/2018

Compétitions sélectives pour les championnats de France

- Samedi 17 Mars 2018 // Belfort
- Samedi 7 avril 2018 // Toulouse

- Samedi 05 mai 2018 // Championnats de France // VILLARD sur Lans

Nous rappelons que pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

Stages Ballet – Saison 2017 / 2018

Pour information :

La CIVDN (Coupe Internationale Ville de Nice) se déroulera du mercredi 11 octobre au dimanche 15 octobre 2017. Pendant la Coupe il n'y aura pas d'entraînement.

Vacances scolaire du lundi 23 octobre au samedi 4 novembre 2017

Stage artistique d'une semaine au choix (compris dans la cotisation)

Vacances scolaire du lundi 25 décembre 2017 au samedi 6 janvier 2018

Stages non obligatoires et non compris dans la cotisation

Vacances scolaire du 26 février au samedi 10 mars 2018

Stage obligatoire ballet (compris dans la cotisation)

Les jours de stage seront donnés lors de la répartition des heures de glace attribuées par la ville.

Compétition une semaine après la fin des vacances le 17 mars 2018

Vacances scolaire du lundi 23 avril au samedi 5 mai 2018

Stage obligatoire ballet (compris dans la cotisation)

Les jours de stage seront donnés lors de la répartition des heures de glace attribuées par la ville

Compétition le 5 mai 2018 championnat de France

Déplacements

Les déplacements seront organisés par le N.B.A.A. collectivement avec l'équipe Junior.

Ils restent à la charge des patineurs. En fonction des destinations, un autocar sera loué et un hôtel réservé.

En fonction des compétitions et de ce qui est proposé par les clubs organisateurs, des repas pour les équipes seront réservés ; ils restent à la charge des patineurs et doivent être réglés à l'avance selon les échéances données par le NBAA.

Avance demandée aux familles en septembre : 200 euros.

100€ à l'inscription + 100€ à encaisser en janvier 2018

Ce montant couvrira les frais pour les costumes, les décors et les inscriptions aux compétitions ainsi qu'une partie des frais de déplacements.

Le solde sera demandé après présentation du tableau des coûts définitifs en février.

Aucune dérogation à ce règlement ne sera acceptée sauf en cas de force majeure.

Le recrutement des patineurs

Les athlètes sont choisis suivant leur niveau de patinage et leur âge, à discrétion de l'entraîneur et suite à une sélection, en se conformant au règlement de la **CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet)**.

Les contraintes liées au changement de catégorie (passage de OPEN -15 à Novice) qui comprennent la préparation de deux programmes (un exercice chorégraphique et un ballet libre) et la participation à deux compétitions minimum pour accéder au championnat de France, implique une **rigueur et une assiduité accrues**. De plus cette saison est qualificative pour la Nation's Cup de 2019. Un objectif supplémentaire pour lequel se mobiliser.

L'engagement est donc important : il faut pouvoir être là impérativement sur les stages des vacances scolaires demandés.

Règlement et engagement des patineurs

- **Bonne conduite exigée** : respect et politesse sont de rigueur.
- **Assiduité** : présence indispensable à tous les entraînements pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.
- **Ponctualité : ÊTRE À L'HEURE AUX ENTRAÎNEMENTS** (prévenir en cas d'absences ou de retard). Téléphone entraîneur : Cécile Veran **06.29.38.24.92**.
- **Tenue exigée** : Une tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et des chaussures de sport. Le t-shirt Libertà pour les entraînements lors des compétitions. Le t-shirt appartient à l'équipe LIBERTA, il sera remis aux patineurs pour la 1ere compétition et devra être rendu à Cécile VERAN en fin de saison. Pour en préserver la qualité, il devra être porté que lors des entrainements officiels.
Pour la tenue obligatoire du programme court l'entraîneur donnera des indications courant l'année.
- **Obligation d'être licencié(e)** et à jour de sa cotisation.
- **Obligation de participer aux compétitions** programmées en début de saison.
- **Il est interdit de** quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs.
- **Sont interdits lors des entraînements LES PORTABLES ****, les chewing-gums et les cigarettes.
- **Obligation d'être respectueux** des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.

Sanctions disciplinaires : EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT (ABSENCES ET RETARDS INJUSTIFIES OU MULTIPLES, MANQUE DE MOTIVATION...) :

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur ;
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet ;
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.

**** Si les portables sont visibles durant l'heure de sol hebdomadaire du mardi soir, ces derniers seront gardés dans un sac par Cécile VERAN jusqu'à la fin de l'entraînement, c'est-à-dire 22h30.**

**« Règlement intérieur section Ballet sur Glace »
PARTIE À REMETTRE SIGNÉE À L'INSCRIPTION**

Je soussigné,

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

- ✓ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section BALLETSUR GLACE de la saison 2017/2018 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »).